



Arrêté municipal N° 14 relatif à la création de numéro de voie

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de la commune
d'ORVILLERS SOREL.

Article 1 :

Sont créés les numéros de voie suivants :

Numéro de voie	Extension	Libellé
1	BIS	RUE DE LA MONTAGNE
16		RUE DE LA MONTAGNE
14		RUE DU 4E ZOUAVE
10		RUE SAINT CLAUDE
18		RUE DE LA MONTAGNE
10		RUE MAILLARD
8		RUE MAILLARD
6		RUE MAILLARD
5		RUE MAILLARD
22		RUE SAINT CLAUDE
2		RUE DES MURAILLES
14	BIS	RUE DU 4 ^E ZOUAVE
12		RUE D'EN BAS

Article 2 :

Le présent arrêté sera adressé à :

- Le service du cadastre ;
- Le service National des adresses du Groupe LA POSTE ;
- SICAE Oise ;
- Hôtel des impôts.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ORVILLERS SOREL, le 15 Septembre 2018

**Le Maire,
F. CORMIER**